

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/AB/T/2017 pour les travaux de construction de six salles de classes, d'un bloc latrines à l'ECOFO GASAGARA, d'un centre de lecture et d'animation culturelle de KIGAMBA, d'un Bloc Administratif au C.E.M KIGAMBA et d'un pont Cigazure.

Date de publication : 22 / 5 / 2017

Date d'ouverture des offres: 20 / 6 / 2017

### Objet de l'Appel d'Offres

La commune de Kigamba invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour la réalisation des travaux de construction de six salles de classes, d'un bloc latrines à l'ECOFO GASAGARA, d'un centre de lecture et d'animation culturel de KIGAMBA, d'un Bloc Administratif au C.E.M

**KIGAMBA et d'un pont Cigazure.**

Le marché est en quatre lots :

**Lot 1 :** Construction de six salles de classe et d'un bloc latrine à l'école Fondamentale de GASAGARA à RUSAGARA

**Lot 2 :** Construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle à KICAMBA(CLAC).

**Lot 3 :** Construction d'un bloc Administratif au C.E.M de KIGAMBA

**Lot 4 :** Construction du pont CIGAZURE

La Commune a obtenu un financement de la part du Gouvernement du Burundi appuyant le programme de la maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal. La Commune de Kigamba a l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre du marché pour la réalisation des travaux de :

1. Construction de six salles de classe et d'un bloc latrine à l'école Fondamentale de GASAGARA à RUSAGARA.
2. Construction d'un Centre de Lecture et d'Animation Culturelle à KICAMBA(CLAC).
3. Construction d'un bloc Administratif au C.E.M de KIGAMBA
4. Construction du pont CIGAZURE

### Spécification du marché

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en 4 lots.
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de **trois(3) mois calendrier pour chaque lot.**

### Conditions de participations

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

### **Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :  
**Au Bureau de la Commune Kigamba moyennant le paiement de cent mille (100.000fbu) francs burundais : 50.000fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50.000fbu au compte 138 ouvert à la COOPEC Kigamba au nom de la commune de Kigamba**

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Madame l' Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

### **Visite du site**

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 05/06 / 2017 à partir de 10h00.

### **Présentation de l'offre**

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de Trois million six cent (3 600 000 FBU) de francs burundais pour le lot 1, deux millions Cinq cent mille (2 500 000 FBU) francs burundais pour le lot 2, un million cinq cent mille (1.500.000) francs Burundais pour le lot3 et un million deux cent mille(1.200.000)francs Burundais pour le lot 4.

N. B : Un soumissionnaire peut présenter les offres pour tous les lots mais ne peut être attributaire que de deux lots seulement.

12. Les offres doivent être soumises à La commune de Kigamba  
L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

### **Validité des offres.**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

### **Date limite de dépôt des offres.**

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le** 06/06 / 2017 à 10 heures

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **Séance d'ouverture des offres**

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse



mentionnée ci-dessus le 20.1.6/2017 à 10 heure30'. Le procès verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

### **Critères de qualification des soumissionnaires.**

17. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

#### 16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission suivant le modèle du DAO ;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché,
4. Les Statuts du soumissionnaire (personnel moral);
5. L'Attestation de non redevabilité aux impôts et taxes en original délivrée par le service de l'OBR et en cours de la validité;
6. Le Certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. L'adresse fixe et connue du soumissionnaire.
8. Une attestation de non redevabilité délivrée par l'INSS en cours de validité en original;
9. une attestation de non faillite délivrée par le tribunal de Commerce valide
10. Le registre de Commerce (Copie)

#### 16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

Le soumissionnaire doit avoir exécuté au moins cinq marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s).

Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception)  
Le plan de charge des marchés en cours ;

#### 16.3. **Au niveau financier :**

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation de capacités financières et un chiffre d'affaire au cours des deux dernières années d'au moins Deux cent millions (200. 000 000 FBU).

Fait à KIGAMBA, le 18.1.5/2017

NAHIMANA Marie-Rose

**Administrateur Communal et**

**Personne Responsable des Marchés Publics**

